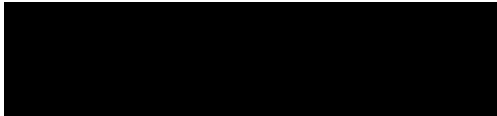




PAR COURRIEL

Québec, le 27 juin 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.067



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 26 mai dernier, laquelle se lit comme suit :

« Obtenir les informations suivantes :

1. Le nombre de médecins qui se sont désaffiliés du régime public pour pratiquer dans le secteur privé depuis le dépôt du projet de loi 83.
2. Le nombre de nouveaux diplômés en médecine qui ont commencé à pratiquer dans le secteur privé depuis le dépôt du projet de loi 83.
3. Le nombre de demandes approuvées par Santé Québec par rapport au nombre total de demandes déposées pour permettre aux médecins de pratiquer dans le secteur privé depuis le dépôt du projet de loi 83. » (*sic*)

En ce qui concerne le premier point de votre demande, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les données détenues par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Concernant le deuxième et le dernier point, nous vous informons que le MSSS ne détient aucun document en lien avec ces demandes. Or, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (article 1).

... 2

Également, le dernier point relève davantage de Santé Québec. Ainsi, nous vous invitons à transmettre votre demande auprès de la responsable de l'accès à l'information de cet organisme dont voici les coordonnées :

Madame Anne De Ravinel

Accès à l'information et
protection des renseignements personnels
2021, avenue Union, 10^e étage, poste 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 418 646-6777
acces.documents@sante.quebec

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 2